

LA COMPAGNIE IOBSP

Association de la Fédération LA COMPAGNIE DES CGP

LA COMPAGNIE IOBSP, dédiée aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (tout crédit)

Choisir d'adhérer à LA COMPAGNIE IOBSP, c'est opter pour des courtiers qui parlent aux courtiers avec des élus et une équipe « issus du sérail » à même de vous comprendre et de connaître vos besoins.

L'objectif majeur de notre association est d'accompagner nos adhérents à se mettre en conformité dans un contexte réglementaire en constante évolution

A votre service :

- Une équipe de terrain, experte et réactive, à dimension humaine pour vous accompagner.
- Un accompagnement réglementaire complet :
 - Kit réglementaire clé en mains
 - Veille réglementaire et juridique
 - Présentation en visio des documents et procédures
- Une société de formation labellisée QUALIOPI, LCGP FORMATION, qui vous propose un catalogue varié, des séminaires et des conventions régionales dans tout l'Hexagone.
- Un soutien lors des contrôles par les autorités de tutelle (ACPR – DGCCRF),
- Echange avec vos partenaires et les autorités de tutelle pour défendre au mieux vos métiers,
- Coordination avec les autres associations pour mener des actions communes devant les autorités publiques,
- Des tarifs privilégiés avec différents fournisseurs pour des services tels que : RCP, protection juridique, logiciels, abonnements presse, souscription auprès d'un organisme de médiation, communication...

Soyez sereins pour vous concentrer sur votre cœur de métier avec une fédération à votre écoute et créatrice de synergies

Présents par téléphone 5 jours sur 5 pour répondre à vos questions, rejoignez notre équipe de terrain pour un accompagnement clés en mains !

Cotisations

- 🕒 **Je n'exerce qu'un statut :**
IOBSP : 90 €
- 🕒 **Je déclare un dirigeant supplémentaire et chaque salarié exerçant l'activité :**
50 € par personne supplémentaire
- 🕒 **Je suis un groupement :** tarif sur devis

Comment adhérer ?

La demande d'adhésion se fait directement en ligne depuis notre site Internet rubrique « adhérer ».

Liste des pièces à fournir concernant votre structure :

- Extrait KBIS de moins de 3 mois
- Statuts de la société (pour personnes morales)
- Attestation ORIAS (si déjà inscrit auprès de ce service)
- Attestation RCP couvrant les activités que vous exercez

Liste des pièces à fournir concernant les gérants et les salariés :

- Extrait de casier judiciaire vierge de moins de 3 mois
- Copie CNI ou passeport
- CV
- Capacité professionnelle : diplôme ou attestation de formation ou attestation de fonction / certificat de travail
- Certification AMF (pour le statut CIF seulement)

Une fois votre dossier complet et vérifié par nos équipes, nous vous demanderons le règlement de la cotisation.

Vous aurez alors accès à votre Espace Adhérent où seront disponibles :

- Vos attestations d'adhésion et de règlement,
- Des documents utiles
- Le kit règlementaire,
- La veille juridique,
- Les bons à savoirs,
- La newsletter,
- Vos formations, etc...